

EDITORIAL

Délais

L'ON pourra ergoter à l'infini sur la performance en entreprise, il ne faut pas se faire trop d'illusions. La trésorerie reste l'indicateur clef, bien avant les autres déterminants, pour pouvoir manœuvrer efficacement. Le temps et l'énergie consacrés au recouvrement sont forcément récupérés sur d'autres ressources. Sur ce front, l'Etat décide aujourd'hui de donner l'exemple. Normal, il est client stratégique pour des milliers d'entreprises et doit donc être en début de chaîne dans cette logique vertueuse.

En attendant une généralisation des efforts d'auto-discipline et de code de bonne conduite, il était urgent de tenter une option administrative et juridique. La crise des délais de paiement est en effet au cœur d'un éternel rapport de force où la taille du donneur d'ordre a souvent son mot à dire. Les plus gros sont souvent très exigeants sur les délais vis-à-vis des plus petits sans se sentir eux-mêmes en contrepartie redevables de la même discipline de paiement. Et forcément les PME et les TPME sont les premières à en subir les contrecoups.

A ce jeu de rééquilibrage des asymétries, les donneurs d'ordre sont gagnants aussi: les clients qui payent rapidement auront de fortes chances d'améliorer la qualité des consultations, la compétitivité des offres, la qualité des réalisations... Des critères, l'on en convient, importants lorsqu'il s'agit d'évaluer la qualité de la gestion publique et de la décision politique. La fête est cependant incomplète car l'intention de faire payer plus, par la loi, les mauvais payeurs publics ne s'applique pas aux grands donneurs d'ordre que sont les offices et autres établissements surendettés: ONEE, Autoroutes du Maroc, ONDA... C'est ce qui fait grimacer aujourd'hui, et à juste titre, la filière du BTP. Asphyxiées, ces entreprises publiques seront toujours tentées de se financer par leurs fournisseurs. L'épée de Damoclès des mauvais payeurs n'est donc pas totalement levée. □

Mohamed BENABID

Délais de paiement

L'Etat s'oblige à 60 jours...

• ... mais ménage ses offices et grands donneurs d'ordre!

• Les opérateurs exigent l'extension à toutes les entreprises publiques

• Le projet de décret adopté en dernier conseil de gouvernement

Voir page 2



Pilotage du PMV

La relève pour l'après 2020

B IEN que le dispositif juridique et réglementaire soit mis en place, le patronat agricole veut un sur-sis pour la prise en charge du pilotage de la stratégie agricole. Le relais qui doit «s'opérer de manière progressive» devrait intervenir à l'échéance 2020. En attendant, Comader qui s'érige désormais en interlocuteur unique du monde rural, réclame une loi-cadre d'orientation agricole. Histoire de pérenniser les acquis du plan Maroc Vert.

Voir page 20

■ Accord agricole: Le débat en appel commence

Voir page 21

■ Dolidol: La saga qui a changé le salon marocain

Voir pages 12 à 14

■ Industrie: La chartre d'investissement améliorée

Voir pages 16 & 17

Pont Mohammed VI



(Ph. Bziouat)

Le détour de Rabat ouvert

Voir page 18

Oualalou:

«Mon témoignage du tandem Rocard-Bouabid»

Voir pages 34 & 35